

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnement Dossier complet le : 13. 11. 2017	N° d'enregistrement :
7/7.11. 011	1. Intitulé du projet	C C C T T C C C C C C C C C C C C C C C
ravaux de rechargement de plage par ex	traction de sable en milleu marin	
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pélitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne	Mairie de Cavalaire sur Mer Philippe Leonelli, Maire	
habititée à représenter la personne morale RCS / SIRET		ave
	ez à voire demande l'annexe obligat	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proj	
N° de catégorie et sous catégorie		d des seulls et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13° Travaux de rechargement de plage	Le volume de sable est estimé à 5 000 m3	
	4. Caracléristiques générales du projet	
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8	1.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition	
Oragage d'entretien de la plage du centre	e-ville et rechargement de la plage naturelle	

4.2 Objectifs du projet

Rétablir et maintenir un tirant d'eau suffisant afin de réduire les risques d'ensablement de l'entrée du port de Cavalaire Réduire l'ensablement de l'exutoire de la Castillane

L'emprise et le volume à draguer ont été définis sur la base d'un levé bathymétrique

Le volume total à extraire est de 5000 m3

Les quantités chimiques des sédiments à draguer sont inférieures aux seuils en vigueur (annexe 4)

Les opérations sont envisagées suivant le phasage ci-dessous :

- Phase n°1 : désensablement de la zone du centre-ville : le dragage consistera à extraire 5000 m3 de matériaux afin de limiter l'ensablement de la zone.
- Phase n°2 : réensablement de la plage naturelle : l'objectif est de compenser l'érosion en déposant le sable dragué sur les zones impactées savoir 5000 m3

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant les phases n°1 et 2, les zones de chantier seront clôturées et interdites d'accès au public par arrêté municipal. Une matéralisation sera mise en place à cet effet.

Cette opération sera mise en oeuvre comme suit :

- extraction du sable par pelle chenille dans la zone dite de stock sédimentaire
- stockage des sédiments extraits à proximité du chantier
- égouttage naturel des matériauxet prélèvements pour analyses
- chargement des sédiments au moyen d'un chargeur pour les transporter vers les zones déficitaires
- tri et retrait des macro-déchets tout au long de l'opération
- dépôt du sable sur la plage naturelle (plage du centre-ville et/ou zone déficitaire s'étendant du Parc à Pardigon

Les caractéristiques granulométriques des sables en place sur les plages ont permis de conclure positivement sur la compatibilité d'un rechargement avec les matériaux dragués de la zone du centre-ville (analyse faite sur le mode moyen calculé à partir des campagnes 2003-2004-2005 et 2011 sur 3 profils correspondant aux zones de dragage et de dépôt). Le mode moyen de la zone de dragage est de 0, 16mm et celui de la zone de dépôt est de 0.25mm). Il est cohérent que le mode moyen soit inférieur en zone de dragage qu'en zone de dépôt car l'engraissement se produit dans les secteurs où l'énergie est plus faible. Une opération de nivellement mécanique et un ratissage permettront de rétablir la pente naturelle de la plage en fin de travaux et d'évacuer les éventuels macro-déchets subsistants. Ces déchets seront ensuite évacués vers des filières traditionnelles. Le nettoyage mécanique réalisé ne présente pas ou peu de caractère naturel qui serait incompatible avec le chargement (en terme d'habitats au titre Natura 2000)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (dragage d'entretien ponctuel)

Il est soumis à déclaration au titre des Le projet est soumis à évaluation des	nts à draguer sont Inférieurs aux seuils r	nement	
			,
,	projet et superficie globale de l'opérati	on - préciser les unités de	mesure utilisées Valeur(s)
	ndeurs caractéristiques		v dieur(s)
Volume dragué		5 000 m3	
Volume déposé sur la plage		5 000 m3	
		10 0	The second of th
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 6_ °32 '04 "27	Lat. <u>43 ° 10 ' 24 " 5</u> 9
Commune de Cavalaire sur Mer Port	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	long.6_°32'04"44 Long.6_°32'01"62	
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oul, cette installation environnementale?	Joignez à votre demande les ann ension d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ge existant? Oui	Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommairen différentes composantes de voi indiquez à quelle date il a été a	re projet et		

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-1l été ou sera-t-1l soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou il (ZNIEFF) ?	0	X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Cavalaire sur Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		Aire maritime adjacente du parc national de Port-Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit au approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-11, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×	from and the completion is to the completion of	Site Natura 2000 Corniche Varoise FR9301624
D'un site classé ?		×	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Non Oul incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre t-il des prélèvements × d'eau ? Si oui, dans quel milleu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les sables seront valorisés sur la plage en érosion de la commune de Cavalaire sur Mer Est-II excédentaire × en matériaux? Est-il déficitoire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entroîner des pas au regard du type d'intervention envisagé. Le prélèvement se fera au perturbations, des moyen d'un tractopelle. Mises en suspension des particules fines limitées dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats. continuités écologiques? **Milieu** naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il \mathbf{x} susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concemé par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-II concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Pas au regard du type d'intervention envisagé. Cependant, afin de s'assurer de l'absence d'impact de cette opération, la qualité de l'eau de baignade sera analysée à l'issue des travaux
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Déplacements des engins de chantier Transport des sédiments par tomberau depuis la plage du centre-ville vers la zone érodée dite du Parc à Pardigon en empruntant la route départementale 559
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le chantier nécessite l'intervention d'engins mécaniques (tracto-pelle, chargeur, tombereau). Des bruits ponctuels sont donc émis lors du dragage : la gêne étant réduite lors du ré-ensablement avec un chantier organisé entre 4 heures et 8 heures du lundi au vendredi hors périodes de vacances scolaires et hors jours fériés. Zone de travail non résidentielle (plage). La plage est séparée de la zone dite du centre-ville par une route départementale et une piste cyclable

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Potentiellement au moment de l'égouttage des sédiments car les matériaux sont susceptibles de contenir des débris naturels en cours de dégradation
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concemé par des vibrations ?	0	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? St oui, dans quel milieu ?	×		Rejets hydrauliques en phase d'égouttage des sédiments prélevés en milieu marin bien que l'extraction par tracto-pelle limite le prélèvement d'eau. Un bassin de décantation n'est pas nécessaire. L'eau s'évacuera naturellement sur la plage depuis le site de stockage vers la mer
	Engendre-ț-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

	Est-il susceptible de			
	porter atteinte au			
	patrimoine architectural,		X	
	culturel.			
	archéologique et		8	
Patrimoine /	paysager?			
Cadre de vie	Engendre-t-il des			
/ Population	modifications sur les			
	activités humaines			
	(agriculture.		E-1	
	sylviculture, urbanisme,		X	
	aménagements).			
	notamment l'usage			
	du sol?			MANAGE TO A PART OF THE PART O
6.2 Les incide	ences du projet ident	flées c	u 6.1 son	elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés				
Oui	Non X Si oui, décri	ez les	quelles	
o.3 Les incide				lles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non X Si oui, déci	ivez le	squels :	
			Mer and	
1				
l .				
Ĭ.				
E.				

Un	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir le annexe traitant de ces éléments) :	itets idre
		-
		1
		1
		1
	7. Auto-évaluation (facultalif)	
en	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Au du	vu de l'absence de nuisances sur l'environnement, les habitats et les espèces à proximité et compte tenu des caractéristiq projet, cette opération ne saurait générer des impacts nécessitant une évaluation environnementale préalable.	ues
Av:	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la balgnade, une analyse de la qualité des eaux de	
	gnade sera effectuée	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intituté « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 33°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 infitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartagraphiques du document d'urbanisme s'îl existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartagraphique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	
1 2 3 4 5	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum. 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum. 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	

	gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de Joindr le annexe t <u>raitan</u> t de ces éléments) :
Ì	7. Auto-évaluation (facultatif)
r	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	vu de l'absence de nuisances sur l'environnement, les habitats et les espèces à proximité et compte tenu des caractéristiques
u	projet, cette opération ne saurait générer des impacts nécessitant une évaluation environnementale préalable.
v	projet, cette operation ne saurait generer des impacts nécessitant une évaluation environnementale préalable. ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de lgnade sera effectuée
٩v	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de
v	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de Ignade sera effectuée
va	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de Ignade sera effectuée 8. Annexes
va	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de Ignade sera effectuée 8. Annexes 1 Annexes obligatoires
va	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de lignade sera effectuée 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - I
va	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de ignade sera effectuée 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
va	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de lignade sera effectuée 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -
v a	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantier à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de Ignade sera effectuée 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir
va a	B. Annexes 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un
va a	ant de permettre la réouverture des sites concernés par le chantiler à la baignade, une analyse de la qualité des eaux de ignade sera effectuée 8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : fonctionnement hydrosédimentaire de la Baie de Cavalaire sur Mer

Annexe 2 : suivi de l'évolution des plages pour le SIVOM du Littoral

Annexe 3 : localisation des points de prélèvements des sédiments

Annexe 4 : analyses sédimentaires

Annexe 5 : plan du projet

Annexe 6 : biocénoses de l'unité hydrographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cavalaire sur Mer

le. 7 novembre 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus